

ni même de ceux qui sont à l'aise. Je parle de l'homme moyen qui lutte pour survivre dans sa ferme ou dans son entreprise familiale.

• (4.10 p.m.)

Certes je ne suis pas le seul député ici à avoir reçu des lettres de ce genre. Je dois donc, au nom de ces gens, faire part au ministre et au gouvernement de ma plus vive opposition à la mesure législative. Je m'y oppose également par principe, car la théorie à la base en est fautive. Ce n'est pas que je sois contre l'établissement d'impôts sur les successions considérables ni que je sois en faveur de privilèges spéciaux concernant un niveau quelconque du revenu des Canadiens. Les impôts sont nécessaires aux gouvernements, comme source de revenu. Une politique fiscale se doit néanmoins, de toute nécessité, d'être équitable; elle doit s'appliquer à chacun des citoyens de la même façon, sous réserve de considérations spéciales pour les moins bien nantis.

Cela dit, j'ajoute que le principe fondamental de la mesure législative est erroné. Selon un principe à la base de toute démocratie—la plupart des députés seront d'accord avec moi là-dessus, je pense—une fois que le revenu d'une personne a été frappé de sa part d'impôt dû au gouvernement, il ne devrait pas faire l'objet d'une nouvelle imposition; le développement de nos institutions démocratiques est attribuable, dans une large mesure, aux gens qui ajoutaient foi à ce principe. S'il existe, dans le cadre d'une succession, un revenu qui n'a pas été frappé de sa juste part d'impôt, il devrait, selon moi, être assujéti à l'imposition. Mais la mesure législative actuelle taxe de la façon la plus néfaste les gens qui sont le moins en mesure de payer. La façon de calculer le nouveau taux d'impôt est fondamentalement inéquitable, selon moi. Pour qu'une imposition soit équitable, elle doit respecter la valeur en dollars d'une succession due à l'économie et au dur labeur des intéressés. Elle devrait respecter les épargnes qui ont été déjà soumises à leur juste part d'impôt. Ce principe devrait notamment s'appliquer dans le cas des gens qui sont le moins capables de payer.

Je sais gré au ministre de bien des aspects des modifications. L'exemption des veufs ou veuves de l'impôt sur les biens transmis par décès est une initiative louable. Comme député, j'ai eu l'expérience d'une foule de cas où, en vertu de la politique fiscale antérieure, les veuves avaient beaucoup de mal à résoudre le problème de la succession de leur mari.

Elles se trouvaient souvent dans une situation difficile. L'exemption proposée maintenant est judicieuse.

A mon sens, l'élargissement du cadre de la disposition fiscale sur les dons, dans le bill révisé, est aussi de bon aloi. La nouvelle disposition concernant les fiducies est importante, et devrait faciliter aux familles l'organisation des successions. Je suis ravi que le ministre ait senti l'opposition écrasante à la baisse de l'exemption et que le plafond ait maintenant été fixé à \$50,000. Cependant, il convient de signaler qu'à l'époque où l'on avait fixé ce montant à \$40,000, la valeur du dollar était très supérieure à celle d'aujourd'hui. A mon sens, afin que la mesure proposée soit rationnelle, l'exemption aurait dû être fixée à \$80,000 ou même à \$100,000 à cause du fait justement que l'inflation a dévalorisé énormément notre monnaie. Voyez un peu les effets que cette disposition aura par exemple pour ceux qui cherchent à s'assurer une fin d'existence à l'abri du besoin ou qui veulent permettre aux membres de leurs familles de démarrer dans une économie où les jeunes ont de plus en plus de mal à s'établir tout seuls. L'agriculture est un excellent exemple. La conjoncture actuelle oblige une tranche de plus en plus importante de notre population active à appartenir à la catégorie des salariés par opposition aux entrepreneurs légitimes.

Alors que j'écoutais les divers orateurs exposer leurs opinions dans ce débat, j'ai été étonné de leur peu de logique à ce sujet. Je puis comprendre l'inclination des adeptes du gouvernement à défendre une mesure de leur parti, même s'ils n'ont peut-être pas eu l'occasion d'exprimer leurs opinions avant sa présentation au Parlement. Néanmoins, dans bon nombre de déclarations, les vis-à-vis faisaient preuve d'un jugement extrêmement étroit et je me suis dit que s'ils exposaient vraiment les opinions de leurs mandants, telles que je les envisage, ils auraient cherché à rectifier, dans la mesure à l'étude, ce que je considère comme des erreurs.

Je ne cherche pas querelle aux partisans de la révision de notre politique fiscale. Je n'argumente pas non plus avec ceux qui jugent injuste d'exonérer totalement ou en partie certains types de revenus. Cependant, pour rendre nos mesures fiscales équitables, nous devons protéger les aspects de notre économie qui ont fait la force du pays dans le passé et lui ont permis de croître plus rapidement qu'aucun autre dans l'histoire des nations occidentales.